



Vendre après une séparation

Par **krisherald**, le **24/05/2011** à **10:58**

Bonjour,

Je suis séparé de ma compagne nous n'étions ni marié ni pacsé et nous avons acheté un bien immobilier ensemble. Madame ne veut pas revendre alors qu'elle est incapable d'assurer le paiement du crédit. J'ai reçu une injonction de payer plus de 6600 euros de retard de paiement je ne peux pas payer une telle somme. Puis-je la contraindre à vendre ? Que dois-je faire ? Merci pour vos réponses. Je précise également que je ne vis plus dans le domicile c'est madame qui vit avec ses enfants.

Par **edith1034**, le **24/05/2011** à **12:13**

OUI

il faut saisir le juge par voie d'avocat pour sortir de l'indivision et la forcer à vendre

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **mimi493**, le **24/05/2011** à **16:22**

Oui, mais ça prendra du temps. Entre temps, puisque l'organisme de crédit a choisi de se

retourner contre vous, il faut agir : faire opposition à l'injonction de payer afin d'avoir une audience. Il faut obtenir un jugement où Madame est aussi contrainte de payer sa moitié
Payez-vous une pension alimentaire pour les enfants ?
Vous pouvez exiger une indemnité d'occupation et le faire dès maintenant

Par **krisherald**, le **24/05/2011** à **20:42**

Merci pour vos réponses. Je ne paie pas de pension car les enfants ne sont pas de moi.